

E1-ENR-10 - AUTORISATION DU REPRESENTANT LEGAL

L'examen périodique de santé est un bilan de santé. Il s'inscrit dans une démarche de prévention : le Centre d'Examens de Santé ne dispense aucun soin et ne prescrit aucun traitement.

L'examen périodique de santé offre un temps d'échanges avec un médecin et d'autres professionnels de santé, ainsi qu'un ensemble d'examens permettant de faire un point sur l'état de santé de la personne qui en bénéficie. Selon les résultats, le médecin du Centre d'examens de Santé peut proposer une orientation, une suite, en lien avec le médecin qui suit habituellement la personne.

L'examen périodique de santé est entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie pour tous les assurés du régime général. Il n'est demandé aucune participation financière pour en bénéficier.

Les informations recueillies à l'occasion d'un examen périodique de santé sont strictement confidentielles. Chaque professionnel du Centre habilité à y accéder est soumis au secret. Pour faciliter la prise en charge au Centre de la personne que vous représentez, les informations concernant sa santé sont confiées à l'ensemble des professionnels de santé du Centre qui y travaillent.

Je soussigné (e) : Madame, Monsieur

Mère Père Tuteur

Certifiant agir en ma qualité de représentant légal de :

Autorise cette personne à bénéficier d'un examen périodique de santé au Centre d'Examens de Santé de Saintes.

Préciser ci-dessous le ou les examen(s) que nous ne voulez pas faire réaliser :

.....

Autorise l'envoi du compte-rendu au médecin qui suit la personne : oui non

Docteur :

Demeurant :

DMP : Dossier Médical Partagé

Souhaitez-vous que le Centre d'Examens de Santé ouvre le DMP de votre enfant ? oui non

C'est un carnet de santé numérique, gratuit et confidentiel, qui conserve et sécurise toutes vos informations de santé. Vous pouvez les partager avec les professionnels de santé de votre choix, et ainsi être soigné plus efficacement. <https://www.ameli.fr>

Si oui pensez à lui donner votre carte vitale et sa propre carte d'identité.

Fait à :, le

Signature obligatoire
du représentant légal